



TARIFS DE VISITE POUR LA FORTERESSE DE SAINT NICOLAS DANS LE PAYSAGE SIGNIFICATIF CANAL - PORT DE ŠIBENIK POUR LE 2020.

CATÉGORIE:	TARIFs:
BILLET ADULTE	130,00 HRK
BILLET ENFANT 12-18	117,00 HRK
BILLET ENFANTS 7 - 12 ANS	100,00 HRK
BILLET ENFANTS DE MOINS DE 7 ANS	GRATUIT

Conditions générales d'achat de billets via la boutique en ligne pour les visiteurs individuels

- Les tarifs sont applicables pour l'année 2020.
- Les billets sont valables pour une visite à la forteresse de Saint Nicolas durant cca. 2 heures, situé dans une zone naturelle protégée - dans le paysage significatif Canal-Port de Šibenik
- Le prix du billet comprend: le transport maritime organisé du port de Šibenik à la forteresse à travers le paysage significatif et la zone tampon de l'UNESCO, l'escorte à bord et sur la forteresse, l'utilisation d'un guide audiovisuel portable avec des écouteurs, assurance visiteurs et retour à Šibenik selon l'itinéraire régulier de départ du port de Šibenik, tous les jours du lundi au dimanche du 1er mai au 31 octobre 2020.
- Tous les visiteurs doivent avoir un billet avant d'entrer dans le bateau. Les visiteurs qui ont acheté un billet dans la boutique en ligne arrivent au bord avec un billet imprimé. Il n'est pas possible d'imprimer le ticket print@home plus tard au magasin. Si les utilisateurs n'ont pas la possibilité d'imprimer des billets, ils peuvent utiliser le code-barres affiché sur leur téléphone intelligent comme confirmation d'achat.
- Toutes les commandes et l'achat de billets dans la boutique en ligne sont obligatoires et définitifs et ne peuvent être ni annulés ni modifiés. Si le billet print@home n'est pas utilisé, il n'est pas possible de le retourner et de demander un remboursement.
- L'Institution Public Nature du comté de Šibenik-Knin se réserve le droit d'annuler le voyage en cas de «force majeure» (conditions météorologiques défavorables à la conduite, panne du moteur du navire, etc.) et dans ce cas s'engage à restituer le paiement.
- Les prix des billets sont en HRK et non soumis à la TVA conformément à l'article 39, paragraphe 1, lettre n) de la loi croate sur la taxe sur la valeur ajoutée (NN 73/13, 99/13, 148/13, 153/13, 143/14, 151/16 et 106/18).
- Tous les revenus générés selon les taux de visite de l'Institution Public Nature du comté de Šibenik-Knin seront utilisés pour les activités de l'Institution Public Nature du comté de Šibenik-Knin.
- L'institution publique Nature du comté de Šibenik-Knin garde le droit de modifier les tarifs au cours de l'année, y compris l'itinéraire des départs du port de Šibenik.